

Madame Christie MORREALE

LA VICE-PRÉSIDENTE
MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION,
DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE,
DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES

SPW – DGO6
Madame Isabelle QUOILIN
Directrice générale
Place de Wallonie, 1
5100 JAMBES

Nos réf.: 19/CM/LL/RV/15/st

Objet : Mesures Coronavirus.

Madame la Directrice générale,

Je vous saurais gré d'informer via le site du SPW et par toutes voies utiles que vous jugeriez efficient d'utiliser, les opérateurs de formation et d'insertion, ainsi que les organismes agréés et/ou subventionnés par la Région wallonne en matière de formation et d'insertion socioprofessionnelle des décisions suivantes :

En raison des mesures sanitaires à prendre dans le cadre du plan concerté de coordination et de gestion de la crise Coronavirus COVID-19, nous demandons d'appliquer les mesures ci-après, dès ce lundi 16/3 et jusqu'au 2/4, date à laquelle une évaluation serait faite et ce, sans préjuger de dispositions autres édictées par les autorités publiques : concernant la formation professionnelle et les actions d'insertion socioprofessionnelle, suspension de toutes les activités en présentiel, report de tous les entretiens en vis-à-vis, tout en maintenant la possibilité pour les bénéficiaires de prendre un contact ou de bénéficier d'un entretien ou d'un coaching à distance (via téléphone ou les outils technologiques), pour les cas qui le permettraient ou le nécessiteraient.

Par ailleurs, le télétravail est fortement encouragé chez tous les opérateurs et organismes concernés, à l'image de ce qui est imposé à la fonction publique wallonne et à ses organismes d'intérêt public.

En outre, afin que les droits des demandeurs d'emploi et des stagiaires en formation soient préservés. Compte tenu de la situation, il est demandé au Gouvernement fédéral d'immuniser de toute sanction l'ensemble des demandeurs d'emploi qui doivent prouver leur disponibilité sur le marché de l'emploi et qui seraient, de facto, impactés par la suspension partielle des activités du FOREM et autres acteurs de l'insertion socioprofessionnelle.

Enfin, la Ministre veillera à proposer au Gouvernement wallon les mesures nécessaires afin que les prescrits de l'arrêté relatif aux heures de formation CISP assimilées ne pénalise pas les opérateurs dans le cadre de la suspension des formations en présentiel et des actions d'insertion socioprofessionnelle.

Je vous remercie d'avance pour votre pour votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal stroke with a small loop at the end.

**Laurent LEVEQUE,
Chef de Cabinet**